

À Appoigny, à côté d'Auxerre, mi-juillet, l'hôtel Formule 1 est devenu un Prahda (Programme d'Accueil et d'Hébergement pour Demandeurs d'Asile). Au Prahda il n'y a pas grand-chose qui tourne rond. Il y a les conditions de vie déjà, matérielles, à propos desquelles il y aurait tant de choses à dire. Mais il y a surtout ce que ce lieu est : un centre d'expulsion qui ne dit pas son nom. Enfin qui a tenté de ne pas le dire.



Le Prahda c'est un lieu pour expulser vite fait bien fait des gens qui ne seront pas autorisés à demander l'asile en France, parce qu'un autre pays européen a déjà enregistré leurs empreintes.

C'est pensé comme un lieu de passage alors on ne fait pas d'aménagements. Mais pour pas faire trop tâche, pour que ça ne se voit pas trop quand même, on met des gens destinés à rester longtemps, avec des gamins, et puis tant pis pour eux. Après tout « c'est mieux que la rue ». C'est ce que tous répètent en boucle. Tous ceux qui gèrent ce centre. Du directeur du site au responsable régional. « C'est mieux que la rue ». Vous allez voir c'est magique comme formule. Ça marche à tous les coups.

On ne leur met pas de cuisine pendant des mois, pas de frigos. Oui, mais « c'est mieux que la rue ». On installe des machines pour laver le linge et on fait payer leur utilisation. Oui, mais « c'est mieux que la rue ».

Une bagnole aussi c'est mieux que la rue. Et puis on peut toujours pinailler avec la misère : un coin de pont c'est mieux qu'un trottoir, y a moins de courants d'air. Et puis il doit y avoir des trottoirs mieux que d'autres, non ? J'en sais rien. On s'en fout. L'argument ne tient pas, ne doit pas tenir. Si on commence, en France, à raisonner à coup de « c'est mieux que la rue » ou c'est mieux qu'un pays en guerre, je ne sais plus très bien où on va.

Et puis la rue justement parlons-en. Pour beaucoup, quelques fois, c'est mieux que le Prahda. Quand ils se rendent compte que dans ce lieu, leur lieu de vie, la préfecture vient et s'installe tranquillement dans les bureaux des assistantes sociales pour leur donner leur notification de transfert dans un pays tiers de l'Union Européenne (c'est long à dire hein ! Mais on nous a expliqué que « expulsions » c'était un gros mot, que c'était pas ça du tout. Nous on trouve quand même que ça y ressemble vachement mais on doit être un peu cons). Le tout évidemment sous escorte policière. Là, sous leurs yeux, là où ils vivent, chez eux quoi ! Imaginez le rapport de confiance qui s'installe ensuite avec les travailleuses sociales (les pauvres d'ailleurs, deux pour 82 demandeurs d'asile ! Dur, dur de faire du social) qui doivent libérer leur bureau pour ça.



Eh bien, vous me croirez ou pas, mais, après ce passage de la préfecture, beaucoup la choisissent, la rue. Cette fameuse « rue » (tiens laquelle d'ailleurs ?) supposée être beaucoup beaucoup moins bien que le Prahda. Alors oui, il y fait froid, le sol est dur, c'est extrêmement difficile mais pourtant ils sont un certain nombre à la préférer à ce centre qui n'est qu'un centre d'expulsion.

Alors du coup, ceux-là, les ingrats qui ont refusé l'hébergement que la France leur proposait si généreusement, on va les punir. Pendant une année supplémentaire, ils ne pourront pas demander l'asile. Et puis on leur coupe leur petite allocation financière. Et toc ! Fallait pas partir les gars. Fallait serrer les dents. On ne peut pas accueillir toute la misère du monde qu'on vous dit. Alors il faut bien qu'on trie.

Les autres, ceux qui ne prennent pas la poudre d'escampette après la venue de la préfecture, on leur demande d'aller signer trois fois par semaine à la gendarmerie. Trois fois par semaine. Pour rien. Juste pour les faire chier. Ah non officiellement c'est pour vérifier qu'ils sont encore là, qu'ils n'ont pas choisi la rue, qu'ils restent bien sagement à attendre l'avion qui les emmènera vers un autre pays où on a pris leurs empreintes de force. Mais mon bon monsieur ce sont des règlements européens tout ça !

Vous avez de la famille en France ? Des problèmes de santé ? Eh bien allez plaider au tribunal, peut-être qu'un juge décidera que vous pouvez rester. Ah oui mais attention, il faut le faire dans les 48 heures strictes qui suivent votre rendez-vous avec la préfecture. Comment ça on vous avait convoqué un vendredi à 16h ? Eh bien je compte... ça fait dimanche 16h. Voilà ! Et n'oubliez pas, il faut absolument transmettre votre recours par fax, sinon ça compte pas. Par fax. Le courrier, les mails, que nenni ! Seul le fax sera pris en compte. Ça se corse tout ça.